

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**· Nom du produit: **600 PAINT REMOVER SPRAY**

· Code du produit: 494

· UFI: U770-S07R-N007-D2Q3

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

· Catégorie de processus

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

· Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange

· Catégorie de l'article AC1 Véhicules

· Emploi de la substance / de la préparation Protection de surface

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 &amp; MB6 Str

THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA

57.022, SINDOS

THESSALONIKI,GREECE

Ph: +30 2310 790 000

Fax: +30 2310 790 033

www.hbbody.com

email: hbbody@hbbody.com

· Service chargé des renseignements:

HB BODY S.A.

B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 &amp; MB6 Str

THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA

57.022, SINDOS

THESSALONIKI,GREECE

Ph: +30 2310 790 000

Fax: +30 2310 790 033

www.hbbody.com

email: hbbody@hbbody.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoison (Bordeaux)

Hôpital Pellegrin-TripodePlace Amelie Raba-Leon Bordeaux

Telephone:+33 5 5679 8776

Fax:+33 5 5679 6096

Emergency telephone:+33 5 5696 4080

E-mail address:center-antipoison@chu-bordeaux.fr

Website:www.centres-antipoison.net

**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 1)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
méthylal

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

**2.3 Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux:**

CAS: 646-06-0	1,3-dioxolane	40-<45%
EINECS: 211-463-5	Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 605-017-00-2		
RTECS: JH 6760000		
CAS: 115-10-6	oxyde de diméthyle	35-<40%
EINECS: 204-065-8	Flam. Gas 1A, H220	
Numéro index: 603-019-00-8	Acute Tox. 2, H330	
RTECS: PM 4780000	Press. Gas (Comp.), H280	
CAS: 109-87-5	méthylal	15-<20%
EINECS: 203-714-2	Flam. Liq. 2, H225	
RTECS: PA 8750000	Skin Sens. 1, H317	
CAS: 108-01-0	2-diméthylaminoéthanol	1-<5%
EINECS: 203-542-8	Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 603-047-00-0	Skin Corr. 1B, H314	
RTECS: KK 6125000	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	
	Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	
CAS: 64742-47-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	1-<5%
EINECS: 265-149-8	Flam. Liq. 3, H226	
Numéro index: 649-422-00-2	Asp. Tox. 1, H304	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

FR

**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 3)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent toujours l'équipement de protection et un appareil respiratoire lors de la manipulation du feu venant de ces produits

- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Réceptacle sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

**Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.**

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.****RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

**115-10-6 oxyde de diméthyle**

VLEP Valeur à long terme: 1920 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

**109-87-5 méthylal**

VLEP Valeur à long terme: 3100 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

**8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures**

VLEP Valeur à long terme: 2 mg/m<sup>3</sup>

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

FR

**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 4)

**8.2 Contrôles de l'exposition**

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
  - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
  - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:
  - En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
  - Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**· Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc fluoré (Viton)
- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants en caoutchouc

**· Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales**

- État physique: Aérosol
- Couleur: Incolore
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -24,9 °C (115-10-6 oxyde de diméthyle)
- Inflammabilité: Non applicable.

(suite page 6)

FR

**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 5)

· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	2,1 Vol %
· Supérieure:	20,5 Vol %
· Point d'éclair	< 0 °C
· Température d'auto-inflammation	235 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	5.200 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,857 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· <b>9.2 Autres informations</b>	
· Aspect:	
· Forme:	Gazeuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	35,8 %
· VOC (CE)	306,4 g/l
· Teneur en substances solides:	16,8 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant

(suite page 7)

FR

**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 6)

· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral	LD50	102.622 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	70.296 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	167 mg/l

**646-06-0 1,3-dioxolane**

Oral	LD50	3.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	8.480 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	20.650 mg/l (rat)

**115-10-6 oxyde de diméthyle**

Inhalatoire LC50/4 h 308 mg/l (rat)

**109-87-5 méthylal**

Oral LD50 5.708 mg/kg (lapin)

**108-01-0 2-diméthylaminoéthanol**

Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.370 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	3,25 mg/l (souris)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

FR



**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 7)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **11.2 Informations sur les autres dangers**
  - Propriétés perturbant le système endocrinien
- 
- Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT:  
Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT).
- vPvB:  
Ce mélange ne contient aucune substance qui est considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
  - Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
  - Catalogue européen des déchets
- 
- HP3 Inflammable  
HP13 Sensibilisant
- Emballages non nettoyés:
  - Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
  - Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- ADR, IMDG, IATA UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ADR UN1950 AÉROSOLS
- IMDG AEROSOLS
- IATA AEROSOLS, inflammable

(suite page 9)

FR



**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 8)

**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR



· Classe 2 5F Gaz.  
 · Étiquette 2.1  
 · IMDG, IATA



· Class 2.1 Gaz.  
 · Label 2.1

**· 14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA néant

**· 14.5 Dangers pour l'environnement**

· Marine Pollutant: Non

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): - Attention: Gaz.  
 · No EMS: F-D,S-U  
 · Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.  
 SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:  
 Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:  
 Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of  
 living quarters.  
 · Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:  
 Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1  
 except for division 1.4.  
 For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:  
 Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.  
 For WASTE AEROSOLS:  
 Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

**· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

· Indications complémentaires de transport: Non applicable.

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· Catégorie de transport 2

· Code de restriction en tunnels D

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 1L

· Excepted quantities (EQ) Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

(suite page 10)

FR

**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 9)

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucun des composants n'est compris.

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: méthylal
- Mentions de danger
  - H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence
  - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
  - P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
  - P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
  - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
  - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
  - Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
  - Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
  - Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

FR

**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 10)

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols, Section 2.3.1

Règles d'extrapolation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n°

Sensibilisation cutanée

1272/2008.

- Contact:

HB BODY S.A

Ms Olympia Stamkou

Ph: +30 2310 790 032

fax: +30 2310 790 033

email: stamkou@hbbody.com

- Date de la version précédente: 22.09.2021

- Numéro de la version précédente: 8

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

(suite page 12)

FR

**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 11)

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 13)

**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 12)

**Annexe: Scénario d'exposition****Désignation brève du scénario d'exposition****Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

**Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants**Catégorie du procédé**

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

**Catégorie de l'article** AC1 Véhicules**Catégorie de rejet dans l'environnement** ERC2 Formulation dans un mélange**Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

**Conditions d'utilisation** Conformément aux instructions d'utilisation.**Durée et fréquence** Fréquence d'utilisation:**Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.

**Etat physique** Aérosol**Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.**Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** Inférieur à 100 g par utilisation.**Autres conditions d'utilisation****Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec la peau.

Eviter un contact cutané de longue durée ou répété.

Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.

Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.

Eviter le contact avec les yeux.

**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Conserver hors de portée des enfants.

**Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

**Mesures de gestion des risques****Protection du travailleur****Mesures de protection organisationnelles**

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

**Mesures techniques de protection**

Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

**Mesures personnelles de protection**

Eviter tout contact avec la peau.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 14)

**Nom du produit: 600 PAINT REMOVER SPRAY**

(suite de la page 13)

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

· **Mesures pour la protection du consommateur**

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Pour une utilisation sûre, suivre les informations et les conseils au consommateur .

· **Mesures de protection de l'environnement**

· **Eau**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans une décharge pour déchets dangereux ou déchets spéciaux.

· **Sol** Le produit n'est traité qu'au-dessus d'un bac de rétention en béton.

· **Mesures pour l'élimination** S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.

· **Procédés d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale

· **Estimation de l'exposition**

· **Consommateur**

Ce produit doit être utilisé uniquement par des techniciens professionnels.

N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.